



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Céline MARÉCHAL
Tél : 03 88 88 91 79
Mél : celine.marechal@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le **21 JAN 2021**

**Le Chef du Pôle Prévention des
Risques**

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
*liste des destinataires in fine***

**Objet : Plan de Prévention du Risque d'inondation du Giessen
Rapport de la Commission d'enquête**

Lettre avec accusé de réception

Suite à l'enquête publique concernant le projet de Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) du Giessen, vous trouverez ci-joint le rapport de la Commission d'enquête. Celle-ci a émis un avis favorable sur le projet, assorti d'une réserve et de deux recommandations.

Conformément aux dispositions de l'article R123-21 du Code de l'Environnement, vous voudrez bien mettre ce document à disposition du public dans votre mairie, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, soit **jusqu'au 6 novembre 2021**.

Ce document est également disponible sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin, à l'adresse suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Risque-inondation/PPRi-en-cours-d-elaboration/PPRi-du-Giessen2/PPRi-du-Giessen>

ou au lien court : https://vu.fr/PPRi_du_Giessen Rubrique 6. Enquête publique.

Le Pôle Prévention des Risques se tient à votre disposition pour toute question relative à la suite de la procédure.

Le Chef du Pôle Prévention des Risques,

Ladislas SEVESTRE